



INFORMATIONS GÉNÉRALES

PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif s'inscrit dans le cadre de la pédagogie Ignatienne, créé par le fondateur de la Compagnie de Jésus, Saint Ignace.

Le lycée est une « école ouverte » qui accueille les jeunes pour les éduquer à l'autonomie et la responsabilité et leur permettre à travers des exigences de rigueur et de travail, de donner le meilleur d'eux-mêmes.

FONCTIONNEMENT

Le lycée est un externat avec un service de demi-pension sous forme de **self**.

L'établissement est habilité à recevoir des **boursiers**.

TRANSPORTS SCOLAIRES

- Les élèves domiciliés dans le **Rhône** (hors Grand Lyon), dans **l'Ain** ou dans **l'Isère** ont droit à **une subvention de transport scolaire** : Inscription sur internet sur le site du département (rubrique transport scolaire) du lieu de résidence des parents

- Tous les élèves domiciliés à **Lyon** ou dans une commune du **Grand Lyon** peuvent souscrire à un abonnement TCL sur Internet : <https://rentree-scolaire-tcl.fr>

Les **élèves boursiers** doivent demander un formulaire nominatif de **tarif réduit** au secrétariat.

MONTANT DES CONTRIBUTIONS –

- Le service de restauration fonctionne en "self" entre 12h et 13h20. Il est ouvert à tous les élèves munis de leur carte de self.
- Un **service de demi-pension** est proposé chaque jour. A titre indicatif pour l'année 2023/ 2024, et le tarif du repas est facturé **6,80 €**. Les élèves disposent d'une carte à code barre avec libre accès au self.



TARIFS TRIMESTRIELS 2023 – 2024

Contributions trimestrielles

Quotient	Tranches		Tarif pour enfant* 1 (ainé)	Tarif pour enfant* 2	Tarif pour enfant* 3	Tarif pour enfant* 4	Tarif pour enfant* 5
Quotient 1		6 011	178	173	98	96	94
Quotient 2	6 012	7 324	261	253	144	141	138
Quotient 3	7 325	8 718	349	339	192	188	185
Quotient 4	8 719	10 273	441	428	243	238	234
Quotient 5	10 274	12 059	513	498	282	277	272
Quotient 6	12 060	14 167	575	558	316	311	305
Quotient 7	14 168	16 664	622	603	342	336	330
Quotient 8	16 665	19 637	679	659	373	367	360
Quotient 9	19 638	23 500	758	735	417	409	402
Forfait	23501		806	782	443	435	427

Il y a 3 factures par année scolaire pour 10 mois de scolarité.

*Ne sont comptabilisés que les enfants scolarisés au Centre Scolaire Saint-Marc.

Comment déterminer votre catégorie :

Sur votre avis d'imposition, relever :

- Votre revenu fiscal de référence -> **RFR**
- Votre nombre de parts -> **NP**

(Les parents isolés peuvent rajouter ½ part si la lettre T est mentionnée en gras sur l'avis d'imposition).

Calcul : **RFR** divisé par **NP** = Catégorie qui correspond à la tranche.

Exemple :

- Votre revenu fiscal de référence 25 000€ -> RFR
- Votre nombre de parts 3 -> NP

$25000 / 3 = 8\,333,33 \Rightarrow$ d'après le tableau ci-dessus, vous vous positionnez en quotient 3.